

Commission Nationale d'Action Civique et de Mémoire (CNACM)

L'UNC et le rapport Stora.

En juillet 2020, le Président de la République, monsieur Emmanuel MACRON, a confié à l'historien Benjamin STORA, une étude sur "**la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie**", en vue de favoriser "**la réconciliation entre les peuples français et algérien**" (sic), dans le cadre de la préparation du **60° anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie**, en 2022.

Après avoir pris connaissance du rapport Stora, publié le 20 Janvier 2021, l'UNC a diffusé un **communiqué**, le 25 Janvier (cf. annexe 1), qui résume sa position, à la lecture des **25 propositions de monsieur STORA**.

Association centenaire d'anciens combattants, forte de 180 000 adhérents, dont nombre d'anciens combattants d'Afrique du Nord, et de veuves et orphelins de la guerre d'Algérie perpétue la **Mémoire** de ces combattants, veille au respect de leur **Honneur**, de celui de nos Armées et contribue à la construction de la **Citoyenneté** chez les jeunes français.

L'UNC s'efforce d'avoir une approche réaliste, assumée et décomplexée de l'Histoire de notre pays, en particulier de cette page récente. La défense de la France est son ADN.

L'UNC est disposée à apporter sa **contribution aux travaux des commissions** dont la création est suggérée par Benjamin STORA, tout comme de celles citées dans la directive mémorielle triennale 2020-2022.

Les 25 propositions du rapport STORA suscitent les commentaires, réflexions et suggestions suivantes de l'UNC.

Pour faciliter la lecture, les propositions du **rapport STORA** sont reprises et classées comme suit :

- 1) Propositions raisonnables ;
- 2) Propositions pouvant être retenues, mais sous "contrôle" ;
- 3) Propositions relevant du "gadget" ;
- 4) Propositions inacceptables ;
- 5) Le problème particulier des commémorations ;
- 6) Des sujets non abordés par l'historien et une suggestion ;
- 7) Conclusion.

De par son éthique, l'UNC s'interdit toute forme d'appréciations procédant d'une inspiration à caractère politique.

1) Des propositions raisonnables :

► **La reprise des travaux du groupe de travail conjoint sur les archives et l'accès réciproque aux archives pour les historiens des pays :**

C'est un problème à résoudre entre professionnels (archivistes et historiens, chercheurs). Cela risque de rester une pierre d'achoppement, si la partie algérienne - voire même des historiens français - ne se départissent pas d'une attitude consistant à accéder aux

archives françaises, pour tenter d'y rechercher des éléments à charge contre la présence française en Algérie, et contre l'armée française.

Ces derniers font semble-t-il, actuellement - ou feront dans un proche à venir - l'objet d'une attaque en règle (cf. propos de monsieur Apathie dans C l'Hebdo) du 23/01/2021).

Par ailleurs, la réciprocité devrait être la règle pour la communication du contenu de ces archives. Ainsi la partie française pourrait demander un accès aux archives algériennes du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (BCRA), de l'Armée de Libération Nationale (ALN), du Ministère de l'Armement et des Liaisons Générales (MALG), ancêtre de la Sécurité Militaire (SM) puis du Département du Renseignement et de la Sécurité (DRS).

L'ouverture - réclamée instamment par Alger - des archives secrètes françaises aux chercheurs et historiens algériens pourrait avoir un effet boomerang. Certaines contiennent des données compromettantes, pouvant écorner le « mythe de la révolution algérienne » et de certains de ses leaders.

► **Encourager la préservation des cimetières chrétiens en Algérie ainsi que les cimetières juifs :**

La gestion de ce dossier est parfaitement gérée par l'ambassade de France à Alger. De nombreux cimetières européens, situés en province, ont été vandalisés. Des exhumations et regroupements ont été déjà effectués.

► **Financer l'entretien des tombes des soldats algériens musulmans "Morts pour la France" entre 1954 et 1962 et enterrés en Algérie :**

L'entretien de ces sépultures est déjà assuré par l'ONAC/VG, qui a un bureau à Alger, et le représentant local du Souvenir Français. Le tout est coordonné par l'ambassade de France.

► **Publication d'un "Guide des disparus" de la guerre d'Algérie, disparus algériens et européens :**

L'élaboration et la diffusion d'un tel guide ont été menées à bien par le service interministériel des archives françaises en mars 2020. Certes Il peut être amélioré, mais sous condition d'une recherche bilatérale et universitaire, et de l'ouverture par les autorités algériennes de toutes leurs archives ou possibilités de témoignages.

Le travail de l'association **SOLDIS**, pour ce qui est des militaires français disparus en Algérie, sera utile et mis en valeur.

Une simple question : quel sera le créneau de dates retenu : de 1954 à 1962 ou de 1954 à 1964 ?

► **Identifications des emplacements où furent inhumés les condamnés à mort exécutés :**

Ces identifications devraient être rendues possibles, en France, à partir d'archives spécifiques (ministère de la justice).

Une réciprocité serait à demander aux autorités algériennes, pour les pieds noirs et militaires français exécutés en Algérie - notamment entre 1962 et 1964 - par l'ALN (puis ANP) ou par des éléments "incontrôlés".

Cette mesure est très attendue par les descendants des familles endeuillées.

► **Poursuite du travail conjoint concernant les essais nucléaires et leurs conséquences ainsi que de la recherche des mines aux frontières :**

Le dossier des essais nucléaires est alimenté par l'ONG ICAN/France, ONG engagée politiquement, qui, semble-t-il, fournit des éléments de langage aux autorités algériennes. Il est utilisé de façon récurrente, par Alger, sur fond de crispation des relations diplomatiques avec Paris (Sahara Occidental).

Techniquement, un travail de terrain (recherche et décontamination) franco-algérien est en cours. Le dossier des réparations ou indemnités, au titre de la contamination des biens et des personnes, est suivi conjointement.

Alger utilise le thème des essais nucléaires pour contrer l'hostilité des populations locales à la recherche et à l'exploitation de gaz de schiste, par la SONATRACH et des sociétés pétrolières internationales, dont Total.

Benjamin Stora, s'il évoque le Nucléaire a omis, ou semble ignorer, l'existence d'un différend franco-algérien qui ne manquera pas de ressurgir, dans les domaines du Bactériologique et du Chimique (des expériences françaises ont été effectuées sur des sites voisins).

Quant aux **plans de pose de mines**, en particulier aux frontières, malgré la transmission déjà effectuée d'un certain nombre de plans, ce sujet est régulièrement utilisé comme moyen de pression d'Alger sur Paris.

La neutralisation de ce reliquat de mines terrestres pourrait être effectué par des sociétés privées spécialisées, financées par la France.

Reste le problème des mines dont la pose a été effectuée dans l'urgence et les relevés exacts des positions égarés ou non effectués (témoignage d'un ancien sapeur du génie).

De plus, depuis 60 ans, sous l'influence des intempéries (vent/pluies, ravinement, crue des oueds), les mines posées se sont déplacées, ce qui rend leur recherche aléatoire.

► **Le retour des harkis et la venue de leurs descendants en Algérie :**

C'est une question qui relève de la seule compétence des autorités algériennes qui régule ces mouvements selon leur bon vouloir, par la délivrance – ou non - de visas à des citoyens français.

En Algérie, « harki » est assimilé à traître. Dans le vocabulaire quotidien, c'est une insulte, résultat de 60 ans d'embrigadement par le régime algérien, à l'école, durant le service militaire, et dans le contexte de l'idéologie du FLN, longtemps parti unique.

► **Faire des 4 camps d'internement situés sur le territoire français des lieux de mémoire :**

Cette mesure est envisageable sous condition de réciprocité (ce qui sera délicat à obtenir !!) mais présente l'inconvénient - en filigrane - d'être un **acte de repentance**.

Tout dépend du statut de ces lieux de mémoire (qui sont aussi des lieux de mémoire pour d'autres catégories d'individus).

Cette proposition peut être génératrice - à terme - de problèmes franco-français (associations d'anciens combattants et mémorielles). (Cf. cénotaphe de Maurice Audin).

► **Mise en place d'une commission mixte d'historiens français et algériens pour faire la lumière sur les enlèvements et assassinats d'européens à Oran en juillet 1962 :**

Une telle initiative – louable en soi, surtout pour la communauté pied-noir - risque de ne jamais aboutir. Il est probable que les autorités algériennes n'accepteront pas de reconnaître une quelconque responsabilité dans cet épisode tragique.

► **Augmentation de la durée du visa pour les chercheurs et facilitation des allers retours entre les deux pays :**

Un point de vue est développé en paragraphe 2. S'il peut paraître sévère, il correspond à la réalité et à une expérience au sein de l'ambassade de France à Alger. Tout prétexte est bon pour aller à "françà" et y séjourner, voire s'implanter durablement !

Le nec plus ultra est l'accession – indirectement - à la nationalité française, obtenue via le droit du sol, accordée aux enfants nés en France (cas des jeunes couples étudiants).

► **Favoriser la diffusion des travaux des historiens par la création d'une collection "franco-algérienne" dans une grande maison d'édition et création d'un fonds permettant la traduction d'œuvres littéraires et à caractère historique :**

Il existe, en Algérie, des maisons d'édition bilingues de qualité, tout à fait capables de fournir ce type d'ouvrages. Pour l'heure, elles sont muselées par une censure d'Etat et par des quotas de papier d'imprimerie.

► **Mise en place d'un Office Franco-Algérien de la Jeunesse, chargé principalement d'impulser les œuvres de jeunes créateurs :**

Ce projet est directement inspiré d'un autre, élaboré par Benjamin Stora, en 2018 (sur lettre de mission de madame Françoise Nyssen, (alors ministre française de la culture) au profit de jeunes artistes migrants venus en France.

Sauf changements récents, le service culturel de l'ambassade de France à Alger s'acquitte très bien de cette tâche.

2) Propositions pouvant être retenues mais sous "contrôle" :

► **La constitution d'une commission "Alliance et vérité" :**

Elle serait chargée d'impulser des initiatives communes entre la France et l'Algérie, dont bon nombre sont proposées dans le rapport Stora, notamment à la rubrique " Des préconisations " (p .125).

Cette proposition est intéressante mais butte sur un écueil : sa composition, que Benjamin Stora impose de facto et qui ne rassemble que des personnes proches de sa sensibilité ... L'UNC suggère que ses membres soient nommés par décret officiel, désignés au sein des administrations compétentes (ministères), d'associations d'anciens combattants ou mémorielles et d'autres organisations en relation avec le dialogue franco-algérien.

► **L'inauguration d'une stèle à Amboise en hommage à Abd El Kader en 2022 pour le 60 ° anniversaire de l'indépendance de l'Algérie et restitution de son épée à l'Algérie :**

Eu égard à la personnalité et des relations avec la France (aide aux chrétiens du Liban) un tel hommage peut être envisagé. Les modalités pratiques devront néanmoins être précisées avec soin : niveau de représentation des gouvernements respectifs ? Présence de drapeaux algériens ? Présence d'associations d'anciens combattants ou mémorielles ? L'épée, comme le canon Bab Merzoug (cf. infra) sont des biens culturels publics inaliénables.

► **La réactivation du projet de musée de l'Histoire de la France et de l'Algérie, prévu à Montpellier et abandonné en 2014 : (ou Histoire de la France en Algérie ?).**

Cela suppose que cette histoire commune soit présentée de façon objective. Les associations d'anciens combattants et mémorielles pourraient participer à la réalisation d'un tel projet, orienté – logiquement - vers la construction de la citoyenneté chez les jeunes, en particulier ceux issus de l'immigration algérienne.

Dans le cadre du **Service national Universel (SNU)** un tel projet pourrait s'avérer utile (visites, missions d'intérêt général (MIG), module civique des activités de cohésions, etc..).

3) Propositions relevant du "gadget" :

► **L'achèvement des travaux du comité mixte d'experts scientifiques algériens et français sur les restes de combattants algériens du XIXe siècle au Muséum National d'Histoire Naturelle :**

Il s'agit d'un travail de spécialistes, en petit comité. Au hasard des recherches – sont découverts des objets à valeur historique, provenant d'Algérie, dont la possession par la France est source de polémiques. Ce qui a été le cas, récemment, avec les crânes des combattants algériens du début de la colonisation, restitués à l'Algérie. Entreposés au Musée d'Histoire naturelle, ils y avaient été retrouvés par un chercheur algérien qui en a orchestré la demande et la restitution....

► **Donner à des rues des noms de français particulièrement méritants issus de territoires antérieurement placés sous la souveraineté de la France :**

Les communes de France (métropole et DOM-TOM) n'ont pas attendu le rapport Stora pour mener à bien ce type d'initiatives.

► **Création d'une commission franco-algérienne d'historiens chargée d'établir l'historique du canon Bab Merzoug et de formuler des propositions :**

L'historique de ce canon est parfaitement connu des historiens français et algériens.

https://athar.persee.fr/doc/feldj_1112-0649_1913_num_5_1_1071

Il s'agit d'un bien culturel public, inaliénable et imprescriptible, nécessitant le vote d'une loi pour sa cession.

4) Propositions inacceptables :

► **La panthéonisation de madame Gisèle Halimi** relève, à notre avis, de la provocation, compte tenu de son engagement politique et idéologique dans le contexte de la guerre d'Algérie. Une telle proposition ne contribue certainement pas à l'apaisement des mémoires.

Elle est inacceptable pour une majorité de français : le Panthéon a été créé pour recevoir les Grands Hommes et les Héros de la Nation.

► **La reconnaissance par la France de l'assassinat de Ali Boumendjel :**

Cette demande de reconnaissance relève d'une complicité idéologique et d'une action de lobbying orchestrée par les proches. Elle pourrait être un signal d'encouragement pour d'autres cas, et constituer une manœuvre visant à obtenir- indirectement - repentance et excuses de la part de la France.

► **L'organisation, en 2021, d'un colloque international dédié au refus de la guerre d'Algérie par certaines grandes personnalités comme François Mauriac, etc... :**

Un tel projet relève de la sélection des mémoires.

Cette proposition est plus un "boutefeux" qu'un des "contre-feux (liberté d'esprit et travail historique) nécessaires aux incendies de mémoires enflammées, surtout dans la jeunesse " (sic) (cf. dernier paragraphe de l'introduction du rapport Stora).

De plus, a contrario, des propositions de contre-colloque sont susceptibles d'être lancées par des groupes, ou des personnalités, ayant une autre approche de la Guerre d'Algérie et de sa mémoire.

► **L'organisation en 2021, d'une exposition au musée national de l'histoire de l'immigration, ou d'un colloque, sur les indépendances africaines :**

Le public sera élargi à l'Afrique. Toutes les diasporas seront concernées. La France y sera – immanquablement - en position d'accusée. **Repentance, demandes d'excuses**, rien ne lui sera épargné. Toutes les associations indigénistes, ou autres, seront présentes et donneront de la voix.

5) Le problème particulier des commémorations :

Selon la presse nationale française, le Président de la République, envisagerait d'assister, en personne, à trois cérémonies mémorielles :

► **Journée nationale des harkis, le 25 septembre 2021 :**

Cette célébration satisfait les harkis et la quasi-unanimité des associations d'anciens combattants et mémorielles, dont l'UNC. Il n'est pas sûr que ceux qui ont vilipendés et mal accueillis les harkis, battent leur coulpe. Il en est de même pour l'Algérie.

► **Commémoration du 17 Octobre 1961 :**

Une telle commémoration sera considérée, par une partie de la population, comme un acte de repentance de la part de la France. Polémiques et critiques ne manqueront pas de surgir sur ce fait historique, objet de désinformation et de manipulations d'opinions, à resituer dans le contexte de l'époque. En outre, actuellement, est-il opportun de jeter l'opprobre sur la police qui a exécuté les ordres reçus du gouvernement de l'époque ?

► **Commémoration du 60° anniversaire de la signature, le 19 Mars 1962, des Accords d'Évian :**

La date du 19 Mars 1962 est le début de massacres d'Européens et de harkis en Algérie. Elle est assimilée à une défaite pour bon nombre de militaires – appelés et d'active – qui ont vécu la guerre d'Algérie.

De surcroît, morts et disparitions ont continué, entre cette date et celle de l'indépendance, le 5 Juillet 1962, puis jusqu'en 1964, année de l'évacuation définitive des troupes françaises stationnées en Algérie.

Aussi, l'UNC s'est-t-elle toujours opposée à la commémoration de cet anniversaire.

► **Une date "neutre" : le 5 décembre !**

La date officielle du 5 décembre intitulée : **"Journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie"** est peut-être une solution intermédiaire et d'apaisement.

Le 5 décembre est un hommage général à tous les français morts pour la France en Afrique du Nord (Maroc, Tunisie, Algérie) entre 1952 et 1964, sans distinctions d'origines, de statuts, de religions.

6) Des sujets non abordés par l'historien :

► **La rédaction d'un manuel d'histoire commun aux deux pays :**

Ce sujet rejoint la proposition : Accorder, dans les programmes scolaires plus de place à l'histoire de France en Algérie.

A la page 41 du rapport, est écartée la possibilité d'élaboration d'un manuel d'histoire commun aux deux pays : *"Il est ainsi difficile d'envisager la mise en œuvre d'un manuel scolaire franco-algérien (sur le modèle, révé, franco-allemand) capable de produire un récit commun"*(sic).

Dans la pratique, un tel projet est ambitieux, mais – s’il est mené à bien – il contribuerait à casser des mythes et des clichés, et à lutter contre les imaginaires développés au sein des sociétés civiles des deux pays, en particulier au sein de la diaspora algérienne en France (cf. supra).

Il peut être le résultat d’une volonté politique commune au niveau des États dans le cadre d’une nouvelle tentative de normalisation des relations et de signature de traités d’amitié (cf. précédents en la matière).

Du côté algérien, un premier pas consisterait en la cessation des attaques médiatiques actuelles – sous couvert de mémoriel – contre la France.

► **Le rôle de la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d’Algérie et des Combats du Maroc et de Tunisie (FM-GACMT) :**

Benjamin Stora récuse le rôle de cette fondation (page 28), lui reprochant de n’avoir tenu compte, dans ses travaux, que des victimes françaises de la guerre 1954-1962 (sic) et en faisant siennes les accusations de différents historiens *“de ne pas prendre en compte toutes les mémoires de la guerre d’Algérie”* (re-sic).

Selon les termes de la directive triennale 2020/2022, du ministère de la défense, il est fait allusion – page 5 – à l’existence d’un *“comité réunissant des historiens universitaires, le service historique de la défense (SHD) auquel sera associé l’ONAC/VG”* (sic).

Il est chargé d’identifier *“les thématiques possibles et le sens à donner et proposera un document stratégique pour novembre 2020”*, échéance non respectée à ce jour.

La FM-GACMT, est chargé – selon les termes de la directive – de la préparation du programme mémoriel 2022, en liaison avec l’ONAC/VG et des associations.

L’UNC souhaite contribuer à faire avancer un tel projet, en liaison avec ses interlocuteurs habituels et actuels : ministère de la défense, ONAC/VG (elle est présente au CA et dans les commissions solidarité et mémoire départementales).

De par son implantation, elle peut relayer localement le programme mémoriel 2022.

En effet, un risque de *“bronca”* n’est pas à exclure en cas de choix de projets labellisés (cf. termes de la directive triennale), sujets à polémiques ou susceptibles de froisser les sensibilités des anciens combattants d’AFN.

► **Une suggestion : la réhabilitation du Pavois à Alger, symbole de réconciliation ? :**

Plutôt que le retour en France, comme souhaité par une association mémorielle, de ce monument aux morts, dénommé le Pavois, situé au centre d’Alger, il est envisageable de le dégager de la coque de ciment qui l’entoure actuellement.

Cette œuvre de Paul Landowski pourrait devenir – à terme - le symbole concret de la réconciliation entre la France et l’Algérie, sur fond de mémoire collective qui matérialise le souvenir du sacrifice commun des aînés des deux pays, durant les deux guerres mondiales.

En conclusion :

Apparemment, sans préjuger des réactions de l'Algérie, Benjamin Stora fait plusieurs propositions, de natures différentes, et à effet immédiat, qui n'engagent que la France.

Une majorité d'autres repose sur la réciprocité. A ce jour, en débattre plus avant, sans connaître la position algérienne, semble relever d'une pure spéculation intellectuelle.

Quant aux trois dates de commémorations (cf. supra), elles sont déjà sujettes à polémiques.

Le rapport de monsieur Abdelmajid Chikhi – partisan d'une ligne dure à l'égard de la France - homologue algérien de Benjamin Stora, mandaté pour la même mission, par le président algérien Tebboune, se fait attendre.

A la date de la rédaction du présent document, Alger n'a pas encore réagi - officiellement - au rapport Stora.

En revanche, se sont élevées, au sein de la société civile algérienne, des voix autorisées incitant à en finir avec le clivage actuel des mémoires.

Le domaine des relations mémorielles n'est qu'un aspect des relations de la France avec l'Algérie, héritage d'un passé commun depuis 1830, et reste – jusqu'à ce jour - un moyen de pression d'Alger, dans le cadre des relations bilatérales franco-algériennes.

Sur le plan régional (Méditerranée, zone sahélienne, Maghreb), **l'Algérie est un partenaire stratégique** dans la **lutte contre l'islamisme**, sans oublier les relations économiques.

Qu'apporte ce rapport à la jeunesse algérienne et française si ce n'est un regard obligé sur un passé qui ne les concerne pas, sachant que le pouvoir algérien, avec constance, utilise le passé pour alimenter une propagande anti-française qui lui permet de s'exonérer de son incurie et de sa prédation ?

Comme évoqué dans la **Déclaration Civique 2020 de l'UNC** (cf. annexe 3), **une normalisation des relations bilatérales, basée sur le respect mutuel et la réciprocité**, au même titre qu'avec d'autres pays, **est le but à atteindre**. Il n'y a pas de déterminisme en la matière.

Ceci relève du domaine diplomatique et de la volonté politique des dirigeants du moment (cf. doctrine des circonstances). Le moment est-il venu ?

Comme l'écrit Frantz Fanon :

"Il y a de part et d'autre du monde, des hommes qui se cherchent. Je ne suis pas prisonnier de l'Histoire".

Quant à obtenir : **"Ni rancune, ni vengeance"**, comme l'avait dit **Mohamed V** à son peuple, à son arrivée à Rabat, de retour d'exil à Madagascar, **ce rapport n'y contribue pas !**